

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé / Reçu le

26 JAN, 2026

**au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles**

Reservé
au
Moniteur
belge



26016038

N° d'entreprise : **0542 953 144**

Nom

(en entier) : **INSUROPE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société coopérative**

Adresse complète du siège : **Boulevard de Waterloo 16 à 1000 Bruxelles**

Objet de l'acte : Nomination d'un

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
D'INSUROPE SC/CV**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf novembre, à Bruxelles, s'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société coopérative Insurope SC/CV, régulièrement convoquée.

Étaient présents:

- Rafael Rosas González, Administrateur et représentant élu pour le réseau Insurope ;
- Christina Schacht, Administrateur et représentante nommée par Alte Leipziger ;
- Sven Desmytter, Administrateur et représentant nommé par AG ;
- Typhaine Delorme, Administrateur et représentante nommée par Groupama Gan Vie ;
- Jens Runing, Administrateur et représentant nommé par Danica ;
- Tom Haaring, représentant nommé par Nationale Nederlanden.

Tous les membres présents reconnaissent que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

1. Démission d'un administrateur.
2. Nomination d'un administrateur en remplacement.
3. Procuration pour les formalités de publication.

DÉLIBÉRATIONS ET RÉOLUTIONS

1. Démission

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Harry van der Zwan, notifiée le 27 août 2025.

L'Assemblée lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat jusqu'au jour de sa démission.

Adopté à l'unanimité.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/02/2026 - Annexes du Moniteur belge

2. Nomination d'un administrateur

En remplacement de Monsieur Harry van der Zwan, et sur proposition de Nationale Nederlanden, l'Assemblée nomme :

Monsieur Tom Haaring, domicilié à Vermaatln, 8 - 3176 XC POORTUGAAL (Pays-Bas)

Lequel accepte le mandat d'administrateur. Ce mandat prend effet immédiatement.

Adopté à l'unanimité.

3. Procuration pour les formalités

L'Assemblée donne procuration à l'ASBL UCM Guichet d'entreprises, n° d'entreprise 0480.411.504, dont le siège est établi à 5100 Namur (Wierde), Chaussée de Marche 637, ainsi qu'à toute personne travaillant pour ladite ASBL, en vue d'accomplir toutes les formalités requises pour la publication du présent procès-verbal aux Annexes du Moniteur belge, y compris la signature des formulaires.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

AlineJOSIS,
Mandataire

Déposé en même temps : PV d'AG signé et procuration